



# Webinar RTG

Le 28 mai 2020





Lionel BERTRAND : la  
règlementation



Laurent REYNIER :  
travaux pratiques de  
modélisation



+Ludovic OSMAR



+Xavier MIMIETTE

9:00 – 12:00  
Heure Guadeloupe

# Programme de la journée 1 (26 mai)

Rappels

1. RTG : principes généraux / décryptage de la délibération
2. Démonstration 
  1. Usage du tableau de bord
  2. saisie d'un projet

## Programme de la journée 2 (28 mai)

A red speech bubble with a white outline and a drop shadow, containing the word 'pratique' in white lowercase letters.

pratique

1. Démonstration sur un cas de bureau
2. Temps d'échange / questions réponses



**→ Questions ?**



# Éléments d'aide à la saisie

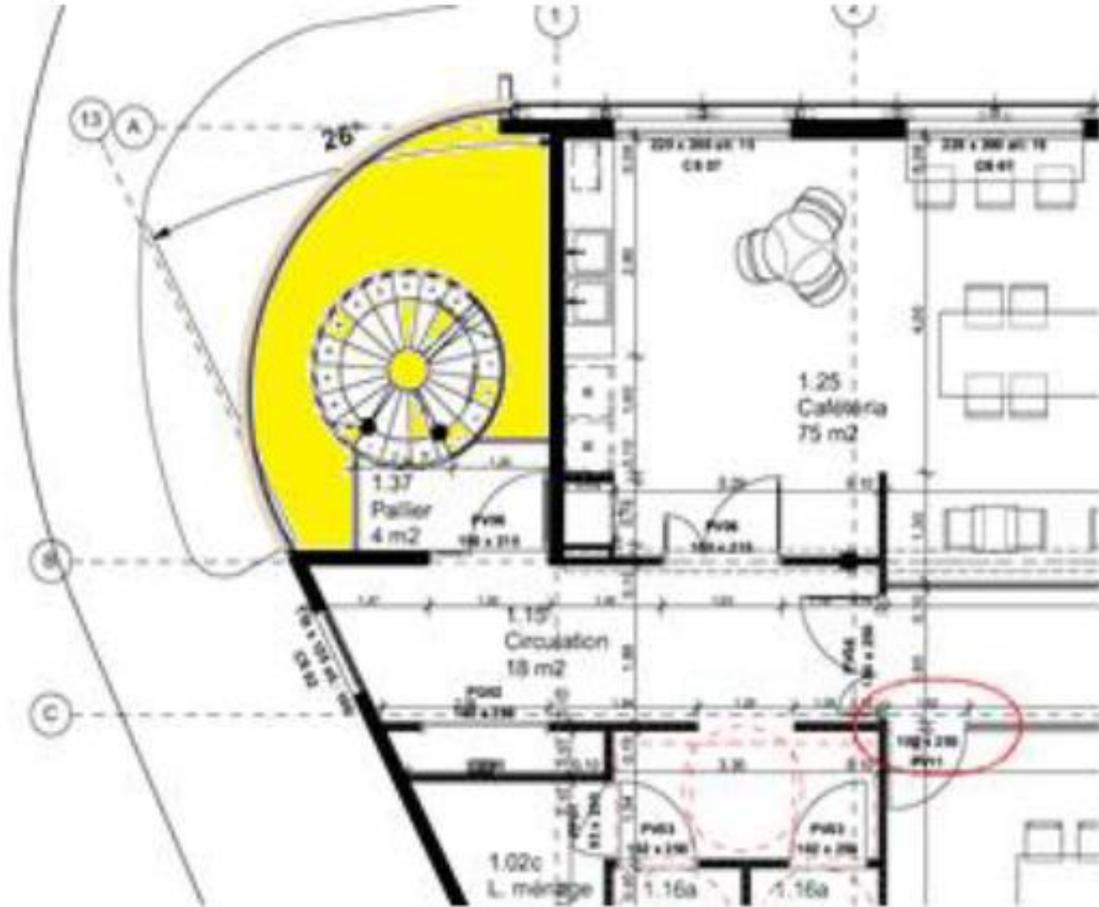
## Cas des volumes adjacents – cas particulier du parking – Cm additionnel de 0,3

Ne sont saisies que les baies et les parois opaques séparant le volume d'air extérieur de l'un des volumes d'air intérieur de la zone de calcul.

- A. *Un volume adjacent (escalier, coursive,...) **pourvu d'ouvertures permanentes** sur l'extérieur est considéré comme un espace extérieur mais dont la présence crée un effet de masque solaire et de restriction de la surface d'ouverture libre (de ventilation naturelle).*
- B. *Un volume adjacent (escalier, coursive,...) **dépourvu d'ouvertures permanentes** sur l'extérieur est considéré comme la façade extérieure transmettant l'intégralité de ses échanges thermiques avec l'extérieur aux logements adjacents.*



# Exemple - surface de plancher

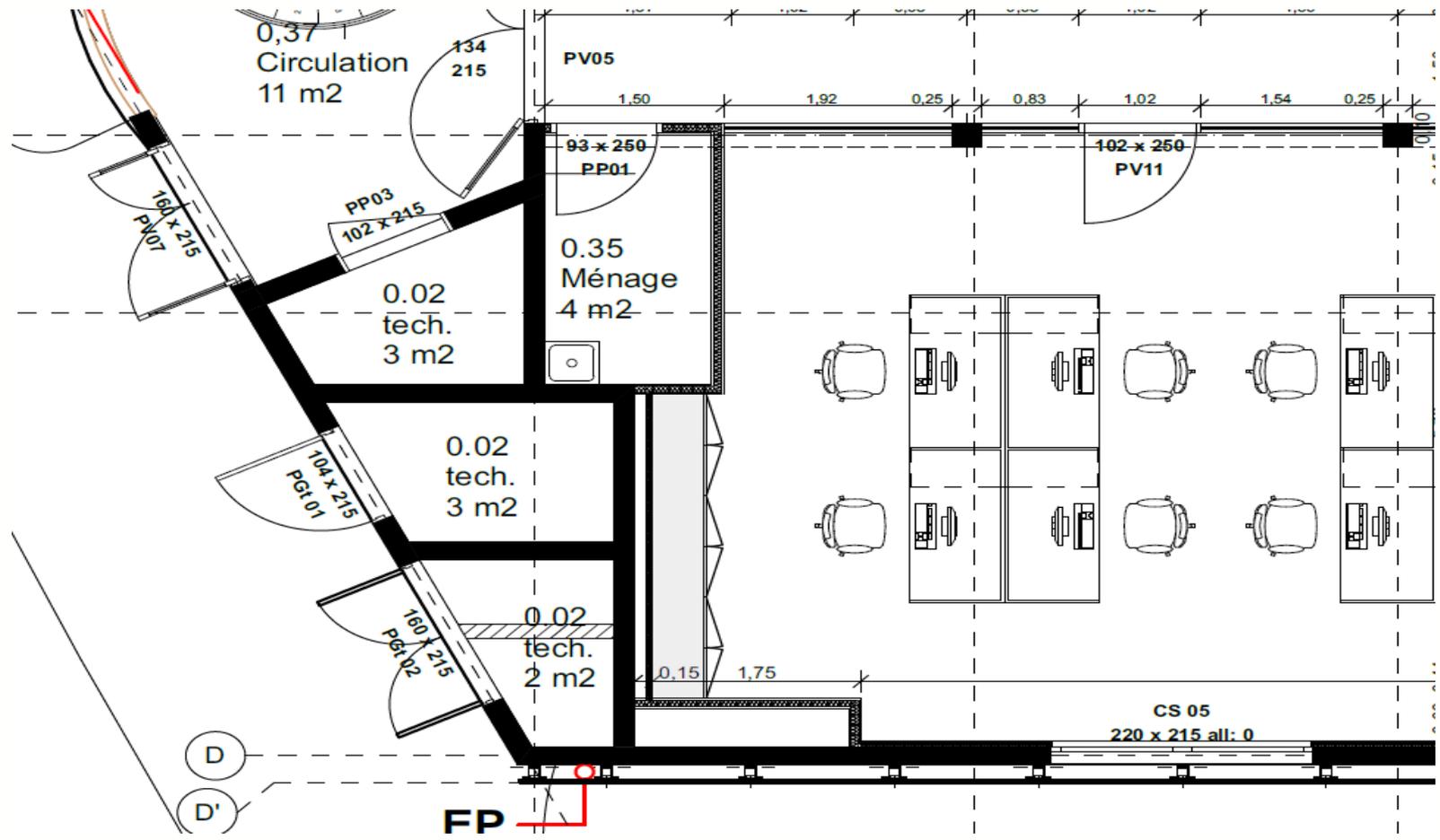


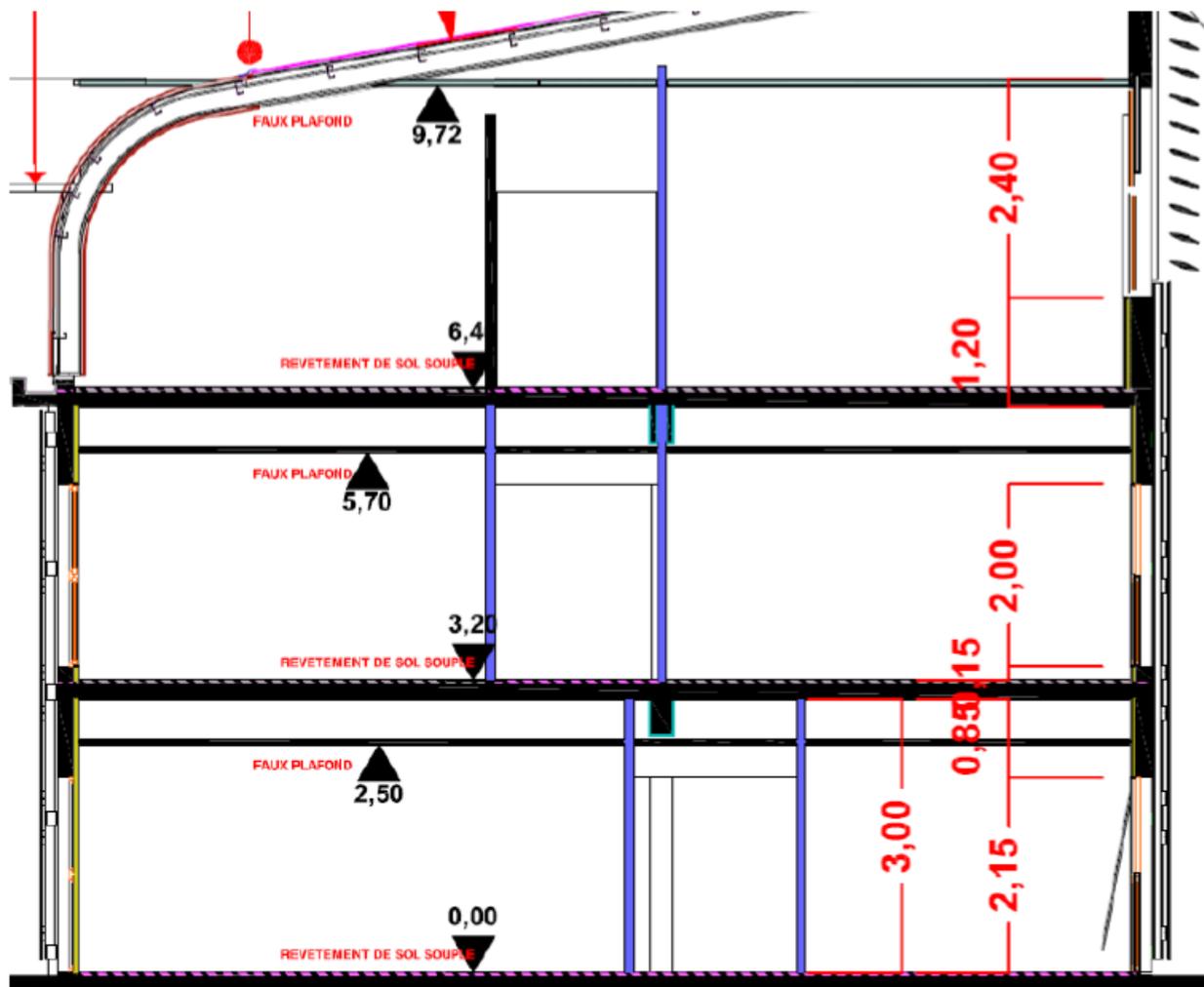


**Ouverture A - R+1**

**Ouverture B - RDC**

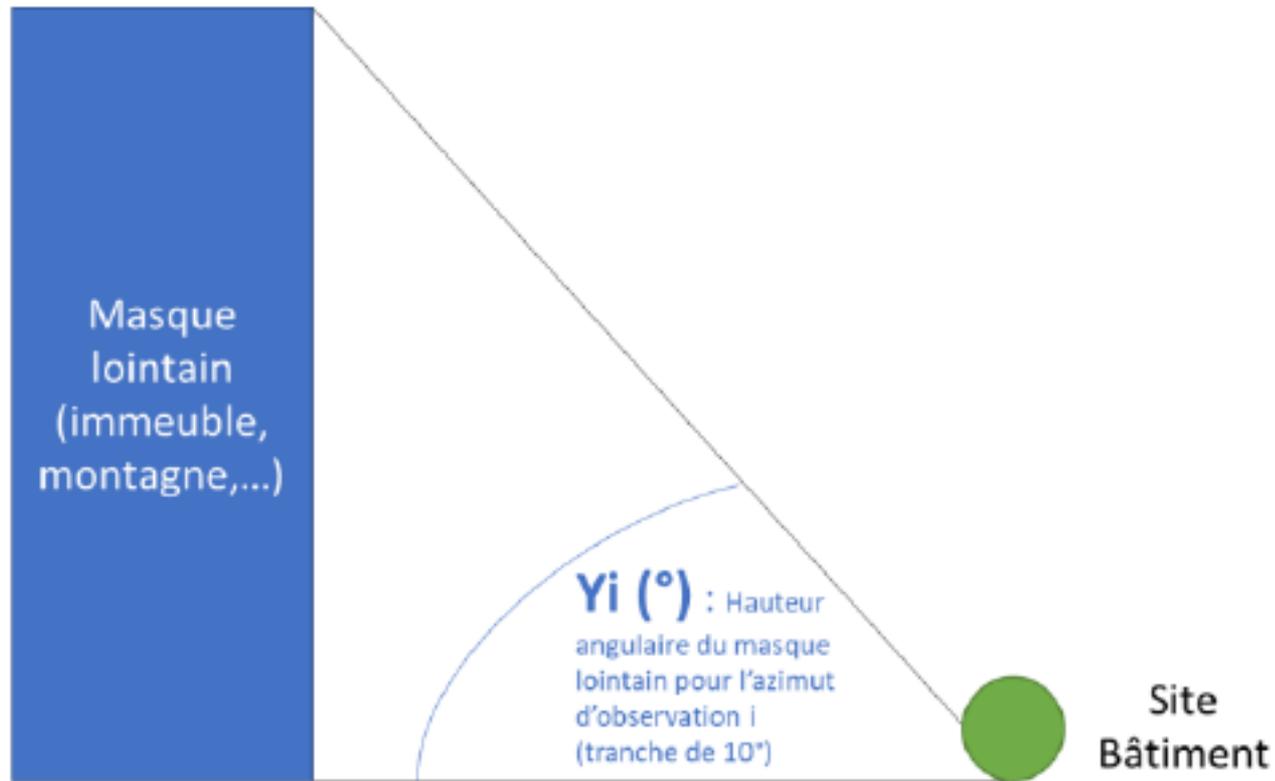
# Exemple - surface de plancher



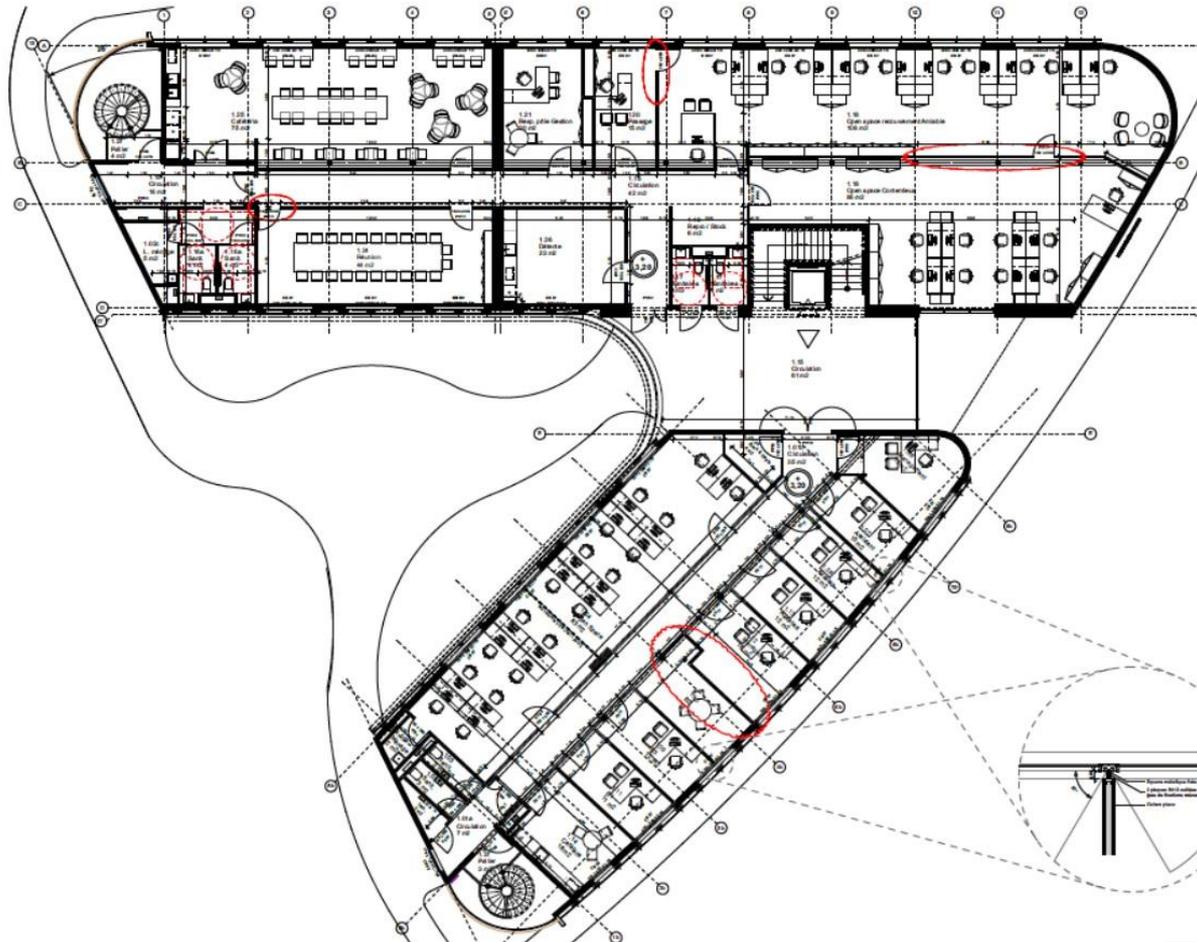


Vue en coupe du bâtiment

## Masques venant de la topographie et/ou de bâtiments existants



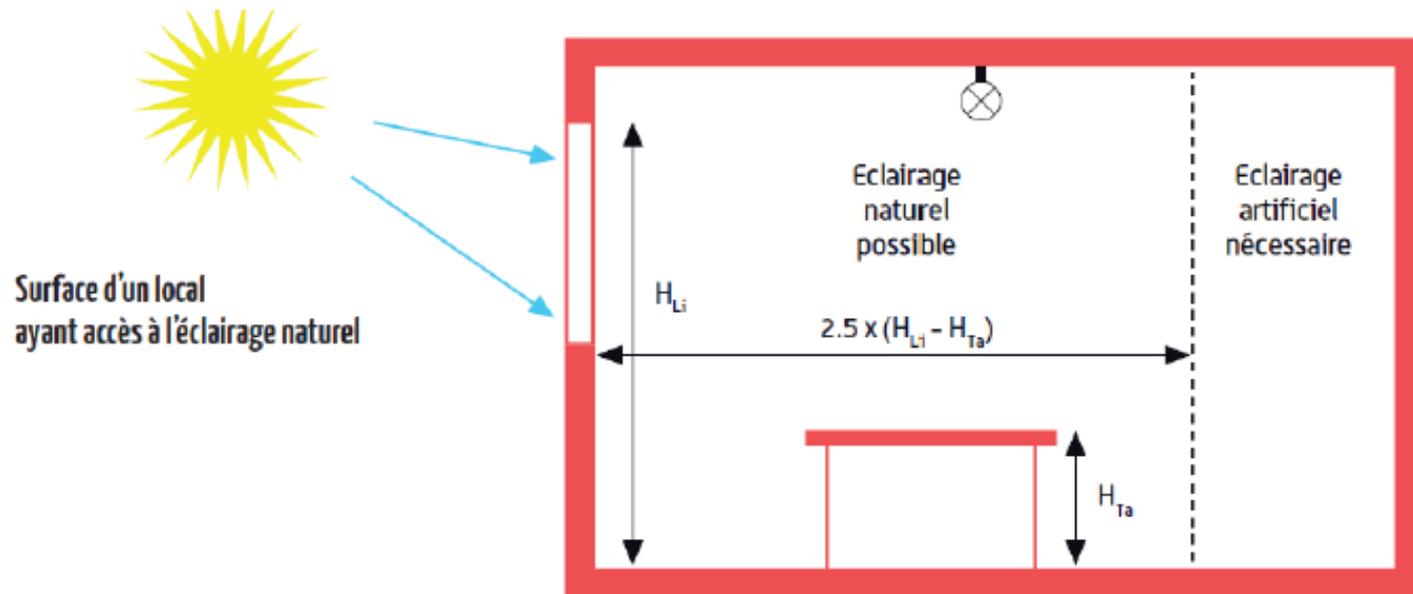
**Aile du bâtiment faisant masque sur l'autre aile.  
Modélisée comme un masque proche (joue) car la totalité du bâtiment n'est pas affectée**



## Méthode forfaitaire

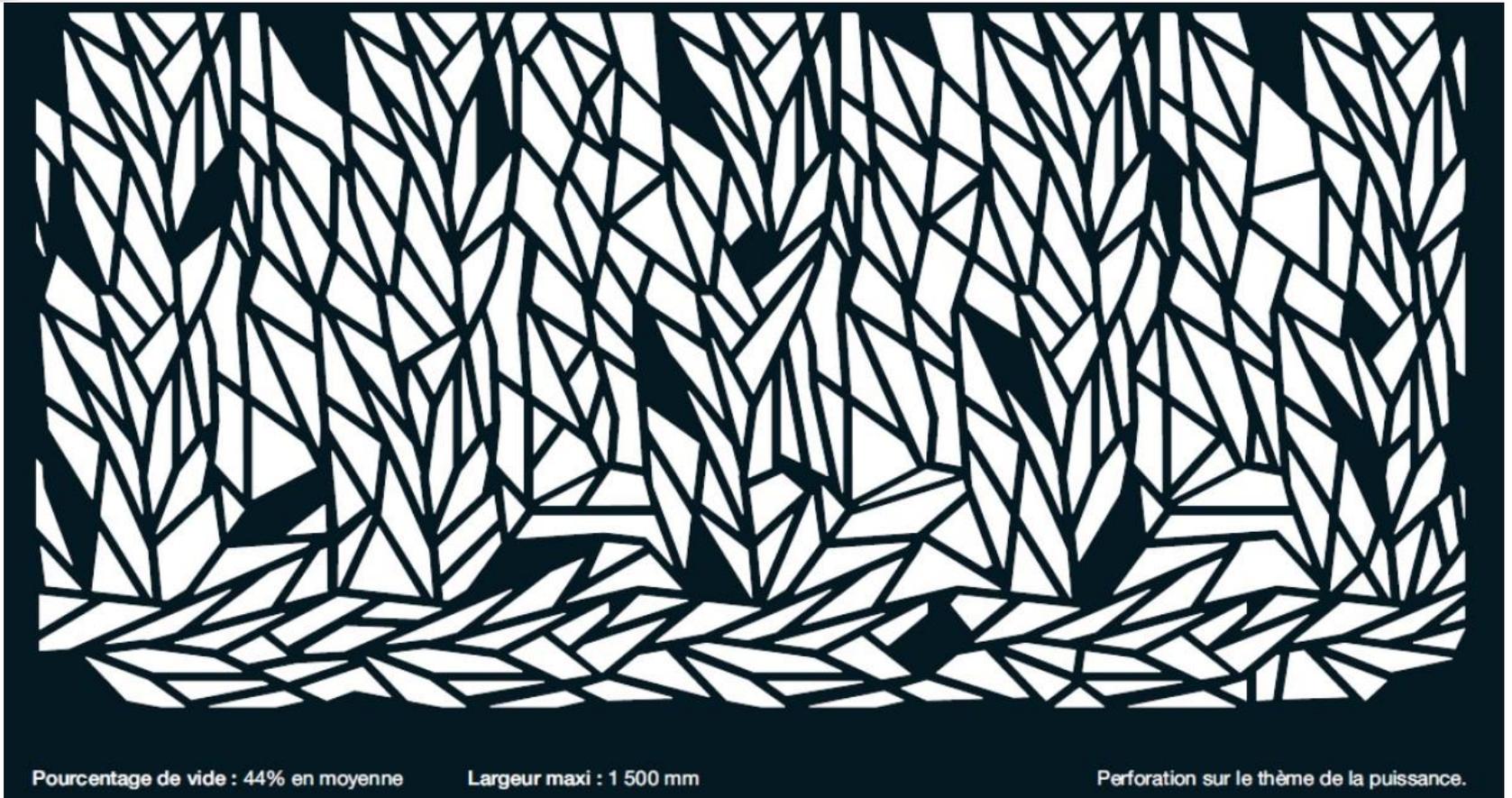
- Accès total pour les locaux munis de parties vitrées en toiture
- Part de la surface de plancher située à moins de 5m d'une baie

## Méthode plus précise

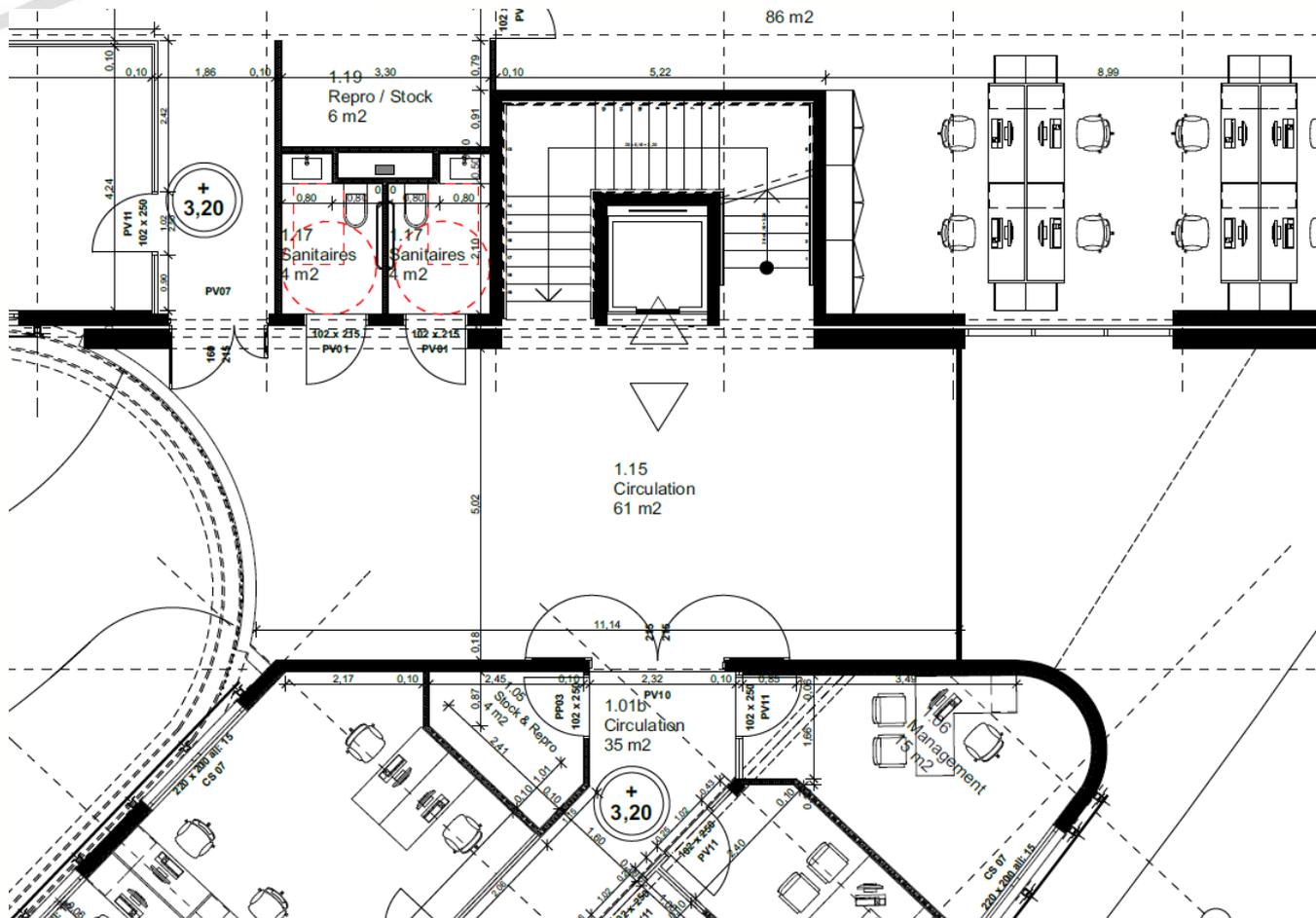


## Cm – coefficient de réduction du facteur solaire lié à l'ombrage

- Calculé automatiquement pour les masques proches saisis dans l'outil
- Calculé automatiquement pour les protections mobiles types saisis dans l'outil
- Valeur forfaitaire Cm = 0,47 pour les protections solaires fixes type lames brise-soleil
- Complément possible pour d'autres fixes de protections non prises en compte via la saisie d'un Cm justifié



**Résille ayant un pourcentage de vide de 44% en moyenne – Cm de 0,56**



**Baies et parois opaques donnant sur une circulation considéré comme l'extérieur - Cm de 0**

## Les parois sont différenciées :

- Selon les étages
  - RDC – R+1 – Cm additionnel lié à la résille
  - R+2 – Brise-soleil et débord de toiture ou aile du bâtiment
- Selon leur orientation (4 orientations principales, possibilité d'une description plus fine)
- Selon la condition aux limites – parois donnant sur les paliers

## Pour les baies

- Distinction supplémentaire selon le RDC et le R+1 (hauteur de masque différente ou dimensions différentes)
- Baie par baie pour les parois donnant sur l'autre aile du bâtiment



**→ Questions ?**

# RT/DPE

Réglementation Thermique /  
Diagnostic Performance Energétique  
Guadeloupe.2020

